

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 11, JUIN 2020

LÉGISLATURE 2017-2020



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 9 décembre 2019
- 9** Restaurant de l'Etable à Sigeroulaz
- 16** Comptes communaux 2019



Assemblée primaire communale 2020

RENDEZ-VOUS LE 24 AOÛT

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 24 août 2020 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019
2. Comptes de l'exercice 2019
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Présentation de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)
4. Rapport des Chefs de Départements
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

DU COVID-19 AUX ÉLECTIONS COMMUNALES



Alain Perruchoud, Président

Ce début d'année nous aura permis de prendre la mesure de notre fragilité. Jusque-là, rien ne pouvait nous arriver. L'Europe était à l'abri de guerres, la Suisse affichait une économie florissante, le Valais semblait protégé par ces montagnes et notre commune, ma fois, se porte plutôt très bien. Et voilà qu'un minuscule virus, totalement invisible, débarque de Chine, pour venir nous rappeler, que si lui nous paraissait insignifiant, nous aussi nous sommes insignifiants. En quelques semaines, toutes nos certitudes ont été ébranlées, notre économie a été terrassée et nous nous sommes retrouvés isolés, penauds et défaits. Et nous avons encore eu de la chance ! De la chance de vivre dans ce magnifique canton, écrin de luxe pour un confinement, canton dans lequel tout le monde se connaît, qui fait la part belle à la solidarité et dont les habitants n'ont pas encore oublié les temps difficiles qu'ont vécu leurs ancêtres, dont ils ont reçu l'ADN.

J'adresse un merci particulier à Chalais-Jeunesse et à toutes les bonnes âmes qui se sont mises spontanément à disposition des personnes à risque durant cette période délicate. L'administration communale n'a quasiment pas été sollicitée. C'est bien là une indication de la bonne santé morale de notre collectivité.

Sans transition ou presque, puisque les vacances 2020 seront vraisemblablement très différentes de celle des autres années, nous allons nous retrouver en automne, à l'aube des élections communales. Cette année sera particulière, dans la mesure

où les enjeux sont différents. En effet, après 20 ans de Conseil communal et 16 ans de présidence, j'ai décidé de raccrocher mon tablier. Mon nom ne figurera donc pas sur les prochaines listes électorales. Mon poste est à repourvoir. Alors que vous soyez citoyennes, citoyens, dirigeantes ou dirigeants de partis politiques, ne prenez pas ces élections à la légère. Le Conseil communal n'a rien à voir avec le comité de la société du coin ou celui de la classe de contemporains. Sans vouloir minimiser le travail méritant de ces comités, il faut se rendre à l'évidence que le Conseil communal est le Conseil d'administration et de direction d'une entreprise qui gère aujourd'hui plus de 16 millions de francs de budget. Il faut aussi se rendre à l'évidence que dans le monde économique, celui qui veut prétendre à un poste au sein d'un conseil d'administration de cette importance, se doit de disposer d'un curriculum vitae bien garni et de réussir brillamment ses auditions. Rien de tout cela dans le monde politique ! Chaque citoyennes, citoyens peut espérer un siège au Conseil communal. Et bien croyez-moi, cela n'est plus vraiment raisonnable.

La complexité du système actuel, la multiplication des procédures, la pression juridique, le niveau de formation et de compétence des interlocuteurs, qu'ils soient du canton, des associations ou même de la sphère privée, nécessitent le même niveau de formation et de compétence pour les membres du Conseil communal. Alors à défaut de procédures de recrutement telles que pratiquées dans les milieux économiques, il vous appartient à vous, les comités des partis politiques, de recruter des candidates et des candidats qui disposent du bagage et de la disponibilité nécessaires pour assurer une telle fonction. Vous endossez là une grosse responsabilité, car de vos choix dépendent ceux des citoyennes et citoyens et, en finalité, de vos choix dépendra la manière dont sera gérée, demain, notre Commune.

Pour ma part, je souhaite de tout mon cœur que le prochain Conseil communal soit composé de membres autant intéressés, capables, collégiaux et conviviaux que ceux qui l'ont constitué lors de cette dernière législature. N'en déplaise à certains, c'est ce type de Conseil qui fait avancer la Commune à grands pas.

Un grand MERCI à vous Chère et Chers Collègues du Conseil !

◀ Alain Perruchoud,
Président

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

M. Alain PERRUCHOUD, Président, salue les 86 participants, leur souhaite la plus cordiale des bienvenues et dit sa satisfaction de voir autant de citoyen-ne-s qui ont bravé le mauvais temps pour venir assister à ces débats.

En préambule, il constate que la convocation a été affichée au pilier public dans le respect des délais légaux, relayée par le Bulletin Officiel (N° 46 du 15 novembre 2019), puis par le **CHALAIS INFO N° 9**, distribué à tous les ménages de la commune.

D'emblée, il propose la nomination de MM. Thierry VOIDE et Luc DEVANTHERY, en qualité de scrutateurs officiels. Il n'y a pas d'autre proposition et ces personnes sont acceptées par l'assemblée.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 3 juin 2019**
2. **UAPE de Chalais**
 - **Présentation de l'extension du projet**
 - **Approbation de la dépense pour l'acquisition des locaux complémentaires**
 - **Approbation d'un emprunt complémentaire de Fr. 474'000.-**
3. **Budget 2020**
 - **Informations et présentation**
 - **Approbation**
4. **Plan d'aménagement détaillé du domaine skiable de Vercorin**
 - **Modifications partielles du plan d'affectation des zones et du RCCZ**
 - **Présentation**
 - **Traitement des oppositions**
 - **Approbation**
5. **Règlement sur les taxes de séjour de la Commune de Chalais**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
6. **Règlement communal sur la vidéosurveillance**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
7. **Statuts de l'Association «Agglo Valais central»**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
8. **Divers**

Immédiatement, il cède la parole à M. Patrick RUDAZ au sujet du point 4 de cet ordre du jour.

M. Patrick RUDAZ, Vice-Président, résume l'historique de ce projet de télésiège de Tracuit au Mont-Major, prévu pour l'hiver 2020/2021.

Suite aux modifications de procédure (LAT), aux oppositions à la mise à l'enquête publique du 18 octobre 2019 et aux préavis des services cantonaux, il est devenu impossible de traiter tous les points pour que cette assemblée puisse en décider souverainement.

Dès lors, le Président propose le retrait de ce point qui sera présenté à une prochaine assemblée extraordinaire ou à celle prévue au mois de juin 2020.

Cette annonce n'est pas contestée; le point 4 est donc supprimé des débats de ce soir.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 3 JUIN 2019

Le protocole a été diffusé intégralement dans le bulletin d'information **CHALAIS INFO N° 9**.

Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans aucune observation.

2. UAPE DE CHALAIS

Le 3 juin 2019, l'assemblée primaire avait plébiscité l'acquisition des locaux UAPE dans l'immeuble «VITAE» avec en parallèle une autorisation d'emprunt de Fr. 1'000'000.-.

A cette occasion, il avait été présenté une évolution des locaux utilisant les appartements du dessus qui devenaient propriété des paroisses.

A la suite de cet accord, l'architecte a proposé une variante bien plus pratique pour un éventuel agrandissement de l'UAPE sur le même palier plutôt que sur 2 niveaux.

Le Conseil communal a jugé cette proposition très intéressante et, au vu de l'évolution des inscriptions à l'UAPE qui deviennent de plus en plus nombreuses, ainsi qu'en fonction de ses propres pouvoirs de décision, il a opté pour l'acquisition de ce local supplémentaire qui permet une liaison future avec les appartements effectivement acquis par les paroisses, au rez-de-chaussée à l'Est du bâtiment, en lieu et place de ceux de l'étage.

L'acte a été signé. Le Registre foncier, considérant l'ensemble de l'acquisition et la décision partielle de l'assemblée primaire, a refusé d'enregistrer cet acte en exigeant une décision complète de l'assemblée primaire.

Ainsi, le Président propose l'acquisition de ce local supplémentaire (sans aménagement pour le moment) au prix de Fr. 394'000.- et un emprunt de Fr. 474'000.- pour couvrir l'entier de l'investissement.

Ces explications ne soulèvent aucune question et le Président passe aux approbations formelles de l'acquisition et de l'autorisation d'emprunt.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent l'acquisition du local supplémentaire proposé pour l'agrandissement futur de l'UAPE pour Fr. 394'000.-, à l'unanimité.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent l'emprunt de Fr. 474'000.-, à la majorité, moins une abstention déclarée.

3. BUDGET 2020

M. Alain PERRUCHOUD entame la présentation par les résultats globaux du budget 2020 (tableau ci-dessous).

Il reprend et détaille les explications figurant dans le **CHALAIS INFO N° 9**; il poursuit avec la revue des principaux écarts (> Fr. 50'000.-), comparés à ceux du budget précédent.

A la demande de **M. Michel MINNIG** qui s'étonne de l'augmentation des coûts de la police alors que les corps de Sierre et de Sion fusionnent, le Président signale une nette amélioration des services et des patrouilles plus conséquentes, de jour comme de nuit.

M. Alain PERRUCHOUD présente le détail des investissements prévus durant cette année 2020 et situe les travaux sur les cartes topographiques de nos villages.

Les investissements nets prévus atteignent Fr. 2'732'700.-, couverts conjointement par la marge d'autofinancement et l'emprunt autorisé pour l'UAPE.

Finalement, M. Alain PERRUCHOUD donne connaissance des budgets prévisionnels pour les 4 prochaines années. A fin 2024, l'endettement communal devrait être tout proche des 9 millions.

A la question de **M. Gilles COSTAZ** au sujet de la route de déviation en direction d'Anniviers, le Président informe que les investissements actuels ne concernent que le remplacement des conduites dans la route au travers du village de Vercorin.

Il signale également qu'il s'agit d'un chantier cantonal; pour l'anecdote, il mentionne que la mise à l'enquête publique est faite par le Service de la Mobilité de l'Etat du Valais et que le Service de

l'Agriculture a émis un préavis défavorable et conteste ce tracé.

Il n'y a pas d'autre question et le Président passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent le budget 2020, à la majorité, et une abstention déclarée.

5. RÈGLEMENT SUR LES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNE DE CHALAIS

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER résume les buts et conséquences de ce nouveau règlement qui découle de la loi cantonale sur le tourisme et qui permet l'introduction d'une taxe de séjour forfaitaire annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires.

Ce règlement standard (modèle du canton) a été élaboré en collaboration avec ceux pour qui il apporte le plus grand changement, c'est-à-dire les résidents secondaires (Association VERCO R2).

Il a été mis en consultation à mi-octobre auprès des partenaires touristiques de Vercorin, qui n'ont fait part d'aucun commentaire ou remarque.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER reprend et explicite les articles principaux de ce règlement qui a été publié intégralement dans le bulletin d'information communal **CHALAIS INFO N° 9**.

Elle insiste tout spécialement sur le cercle des assujettis, le mode de perception, le montant des taxes de séjour journalières forfaitaires et l'affectation des montants encaissés par la Commune de Chalais.

Les montants encaissés pour les taxes de séjour sont estimés à Fr. 654'000.-, auquel se rajoute les participations communales pour le tourisme de Fr. 106'000.-.

Avec ces finances, la SA du tourisme devrait attribuer un 30% aux tâches touristiques de base (accueil, information, animations), 30% à des prestations touristiques et un minimum de 30% pour des investissements touristiques.

La création de Vercorin Tourisme SA implique une modification du système et un changement dans la gouvernance. Un contrat de

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	13'907'190.-	Fr.	3'474'500.-
Revenus / Recettes	Fr.	15'780'440.-	Fr.	741'800.-
Marge d'autofinancement	Fr.	1'873'250.-		
Amortissements comptables	Fr.	1'840'000.-		
Excédent de revenus	Fr.	33'250.-		
Investissements nets			Fr.	2'732'700.-
Insuffisance de financement		- 859'450.-	Fr.	

prestation sera établi pour la délégation et la répartition des tâches entre la nouvelle société anonyme et la Société de développement de Vercorin.

Le master plan de la stratégie touristique, disponible sur le site internet, donnera les lignes directrices.

M. Alain PERRUCHOUD, Président, signale que plusieurs communes ont déjà introduit un tel règlement qui servira principalement à un effort d'investissement dans le tourisme et une amélioration des prestations, d'où la participation logique des R2.

A la demande de **M. Philippe STAEHLIN**, il est répondu que la notion de famille s'étend à la parentèle des grands-parents ainsi que du conjoint.

A la demande de **M. Michel MINNIG** au sujet de l'acceptation des R2, Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER donne connaissance partielle du PV de l'assemblée de VERO R2 qui confirme que l'association ne fera pas recours contre ce règlement, *« compte tenu du fait que le montant proposé se trouve dans le bas de la fourchette des taxes de séjour en Valais et que les contreprestations proposées par la Commune nous semblent intéressantes »*.

Il n'y a pas d'autre question et le Président passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent le règlement communal sur les taxes de séjour, à la majorité, avec une abstention déclarée.

6. RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

La loi valaisanne sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) oblige les communes pratiquant la vidéosurveillance dissuasive à se doter d'un règlement pour filmer leur domaine public.

Dans notre commune, nous avons déjà installé des caméras pour les tester dans la surveillance de certains espaces publics comme les éco-points ou le couvert de Bozon.

Leur utilisation commence à porter leurs fruits, plus de propriété des éco-points et moins d'incivilités.

M. Jérôme PELLISSIER donne connaissance des articles de ce règlement standard proposé par le Canton du Valais et le Préposé à la protection des données et à la transparence, reproduit intégralement dans le **CHALAIS INFO N° 9**.

Le Président constate qu'il est dommage d'être obligé d'installer des caméras, il s'agit d'un mal nécessaire, malheureusement obligatoire pour assurer le respect des biens et du domaine public.

A la demande de **Mme Cosette PRODUIT**, le Président confirme qu'un seul employé à accès à ces vidéos et que les caméras fonctionnent uniquement en cas de mouvement, ce qui réduit considérablement le visionnement et les pointages indispensables. De plus, les visionnements ne sont pas continus, mais seulement lorsque des déprédations sont commises.

M. Michel MINNIG est sensible à la surveillance des individus. Il demande qu'un bilan soit dressé et qu'il y ait effectivement nécessité et justification pour surveiller ces différents lieux.

M. Jérôme PELLISSIER le renvoie au point 2 du règlement qui prévoit des conditions pour ces installations; par contre, celles-ci ne sont pas soumises à l'approbation de la population.

A la demande de **M. Louis GUGIELMAZZI** qui estime qu'une conservation de 3 mois est trop importante, il est répondu qu'il s'agit d'une durée standard qui permet de conserver des preuves dans le cas d'une dénonciation auprès d'un tribunal.

Il n'y a pas d'autre question et le Président passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent le règlement communal sur la vidéosurveillance, à la majorité, avec 2 oppositions et 3 abstentions déclarées.

7. STATUTS DE L'ASSOCIATION «AGGLO VALAIS CENTRAL»

M. Alain PERRUCHOUD présente cette association, qui regroupe 19 communes, dont les buts sont la présentation régulière de projets dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le Président présente brièvement le genre de mesures concrètes (3^e génération de projets d'agglomération (PA)), soit près de 300 retenues dont 9 qui concernant directement notre commune (infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre des transports publics d'agglo - sécurisation des trajets des élèves - modération des vitesses sur les rues résidentielles - valorisation des traversées des villages - interface entre la gare routière et le téléphérique - réalisation de parkings en lien avec les transports publics d'agglo).

Le cofinancement fédéral promis atteint au total un montant d'env. 60 millions de francs.

M. Alain PERRUCHOUD insiste sur les articles principaux qui désignent la raison sociale, les membres, les buts, la composition de l'Assemblée des Délégués ainsi que les possibilités d'intervention des citoyens par référendum facultatif.

M. Louis GUGIELMAZZI constate que l'on parle du téléphérique mais il s'étonne de ne pas voir de projets pour Briey et Vercorin.

Le Président signale que le périmètre de l'agglomération est défini par un Office fédéral et qu'il ne dépasse pas les 1200 m

en altitude. Pour le téléphérique, il y a uniquement un soutien logistique, mais aucun financement.

Mme Philomène ZUFFEREY s'intéresse à connaître la cadence des bus sierrois.

Le Président répond que ce n'est pas encore bien défini. L'ouverture de la zone industrielle de Daval augmentera rapidement la demande d'un transport performant.

A la demande de **M. Didier COMINA** qui s'inquiète du problème des horaires des transports et du transporteur sur la rive gauche, le Président signale que les communes souhaitent que les concessions soient accordées à l'AGGLO ce qui permettrait une plus grande souplesse dans l'offre de transports.

Il n'y a pas d'autre question et le Président passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les statuts de l'association « AGGLO Valais central » et l'adhésion de notre commune à cette association, à la majorité, avec 2 abstentions déclarées.

8. DIVERS

Ligne THT Chamoson-Chippis -

Demande déplacement du pylône N° 163

Contrairement à certaines rumeurs, il n'y a pas d'étude pour le déplacement de ce pylône. La commune a proposé un terrain en bordure de forêt à SWISSGRID pour une nouvelle implantation.

La réponse est claire; en cas de déplacement, tous les frais sont à charge de la commune.

Le Canton du Valais n'a pas du tout donné suite à cette correspondance.

Remplacement du téléphérique

Le projet n'est pas abandonné. La mise à l'enquête parue dernièrement concerne uniquement l'abandon du changement de zone qui devait empêcher une nouvelle construction qui aurait pu gêner la réalisation de ce nouveau téléphérique.

Les réponses tant de la Confédération que du Canton sont favorables. Par contre, au vu des exigences légales d'aménagement du territoire et des oppositions déposées, il faudra attendre patiemment la résolution de tous les obstacles.

Projet de fusion Sierre-Chippis-Chalais-Grône

Le sondage auprès des citoyens montre une tendance plutôt favorable.

Durant le 1^{er} trimestre 2020, les Conseils communaux se prononceront sur le pré-rapport de fusion.

Règlements communaux

Le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

est en cours d'étude et de réalisation.

D'autres règlements (Eau, Egouts, Police) devraient être réactualisés et harmonisés; par contre, si le projet de fusion est mené à terme, tout ce travail de réflexion aura été inutile.

M. Clément PERRUCHOU a constaté que les murs extérieurs autour de l'Eglise de Chalais étaient lézardés et méritaient une réfection.

Le Président informe qu'un projet de rénovation complète est en cours d'étude.

Mme Martine LOPPART invite instamment la commune à signer la charte d'égalité salariale.

Le Président répond que la Commune de Chalais emploie 9 collaboratrices sur 11 personnes et qu'elle fait tout pour une égalité dans ce domaine.

M. Jean-Claude FILLIEZ demande l'état de santé du téléphérique actuel.

Le Président le rassure; des travaux sont effectués pour qu'il n'y ait pas de soucis; par contre, ces frais d'entretien sont importants et plombent les finances, en attendant la nouvelle installation.

M. Patrick RUDAZ, Vice-Président, informe de la réception de l'autorisation de bâtir accordée par la Commission Cantonale des Constructions pour la rénovation et l'agrandissement de la buvette de Sigeroulaz. Les travaux devraient débuter dès la fin de la saison d'hiver 2019/2020.

Il reste quelques ajustements à étudier dont un système de chauffage par géothermie.

En marge des délibérations de cette assemblée, **Mme Martine PERRUCHOU HOFSTÄDTER** cherche des personnes qui auraient participé à la consultation citoyenne pour la Constituante.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle aux habitants de Vercorin qu'une course du téléphérique est prévue dans une ½ h.

Puis, il remercie les participant-e-s et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est close, il est 21 h 45.

◀ Alain Perruchoud, Président

◀ François Zuber, Secrétaire



Assemblée primaire bourgeoise 2020

RENDEZ-VOUS LE 17 AOÛT

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 17 août 2020 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 25 mars 2019
2. Comptes de l'exercice 2019
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Réaménagement du bâtiment de l'Étable à Sigeroulaz
 - ◀ Présentation
4. Budget 2020 et plan financier pluriannuel
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
5. Nomination du réviseur qualifié pour la période 2021-2024 (Art. 83 al. 2 LCo)
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie
biennale des bourgeois-es
aura lieu,

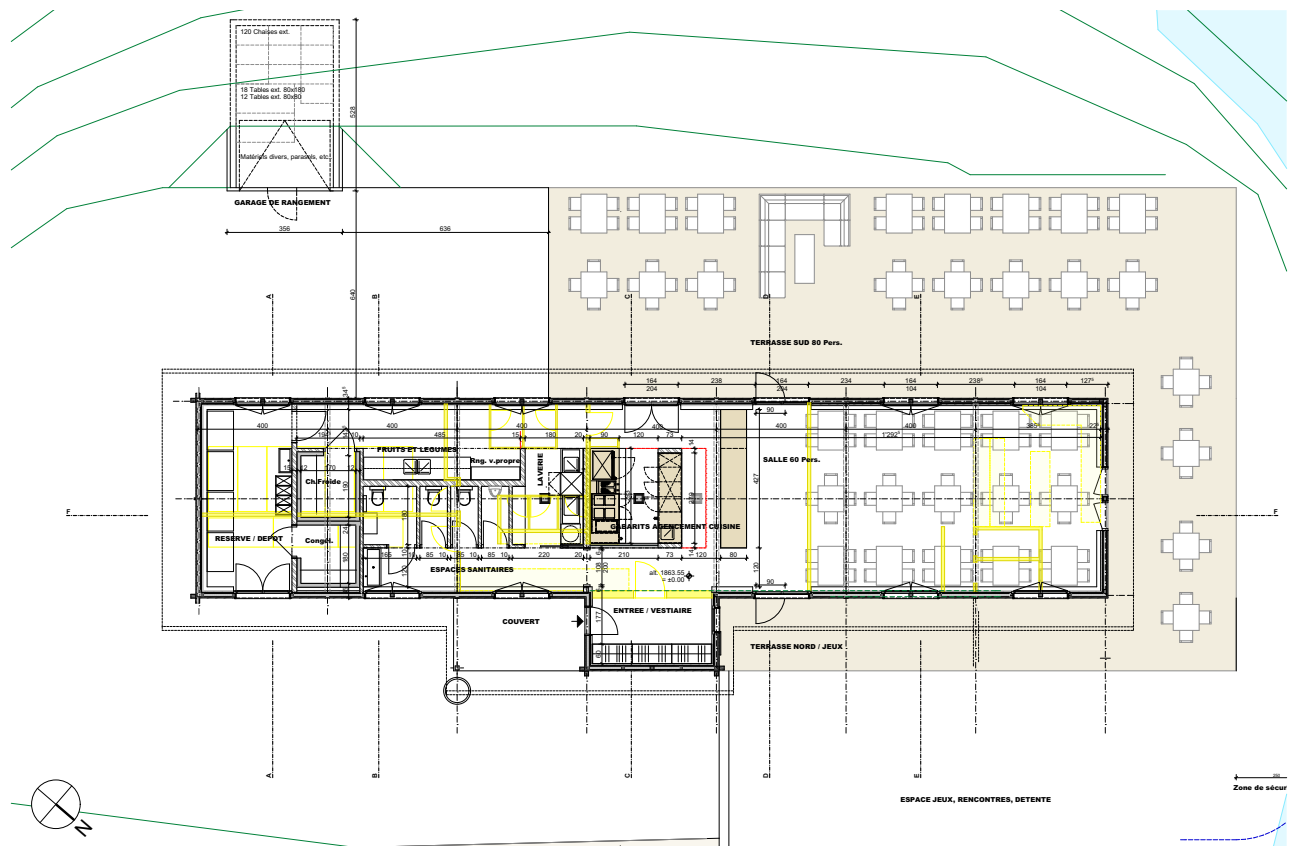
**dimanche
4 octobre 2020
au Crêt-du-Midi**

Tous-tes les bourgeois-es
sont invité-e-s d'ores et déjà,
à réserver cette date.
Le programme détaillé sera
communiqué en temps
opportun.

Le Conseil bourgeoisial
et la Commission bourgeoise.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE UNIQUEMENT
LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

RESTAURANT DE L'ETABLE À SIGEROU LAZ (SUITE ET FIN ?)



Rez de chaussée.

Le 21 novembre 2019, la bourgeoisie reçoit enfin de la commission cantonale des constructions l'autorisation de construire. Le projet peut ainsi aller de l'avant.

L'architecte prépare la modification du projet afin de remplacer le chauffage à pellets par de la géothermie et d'agrandir le local de rangement au sous-sol. Il avance au niveau des soumissions et demande directement des offres pour certains travaux (cuisine, ascenseur, ...) afin d'être fiable et rapide.

Au début 2020, les ingénieurs se rendent sur les lieux pour affiner leurs études en faisant des forages.

Le 29 janvier, l'architecte accompagné de la cheffe du service technique et du conseiller responsable des constructions rencontrent le président de la commission cantonale des constructions, M. Varone. Ils obtiennent son aval pour ne pas devoir remettre le projet modifié à l'enquête publique puisque les changements sont mineurs et ne portent pas atteinte à des tiers.

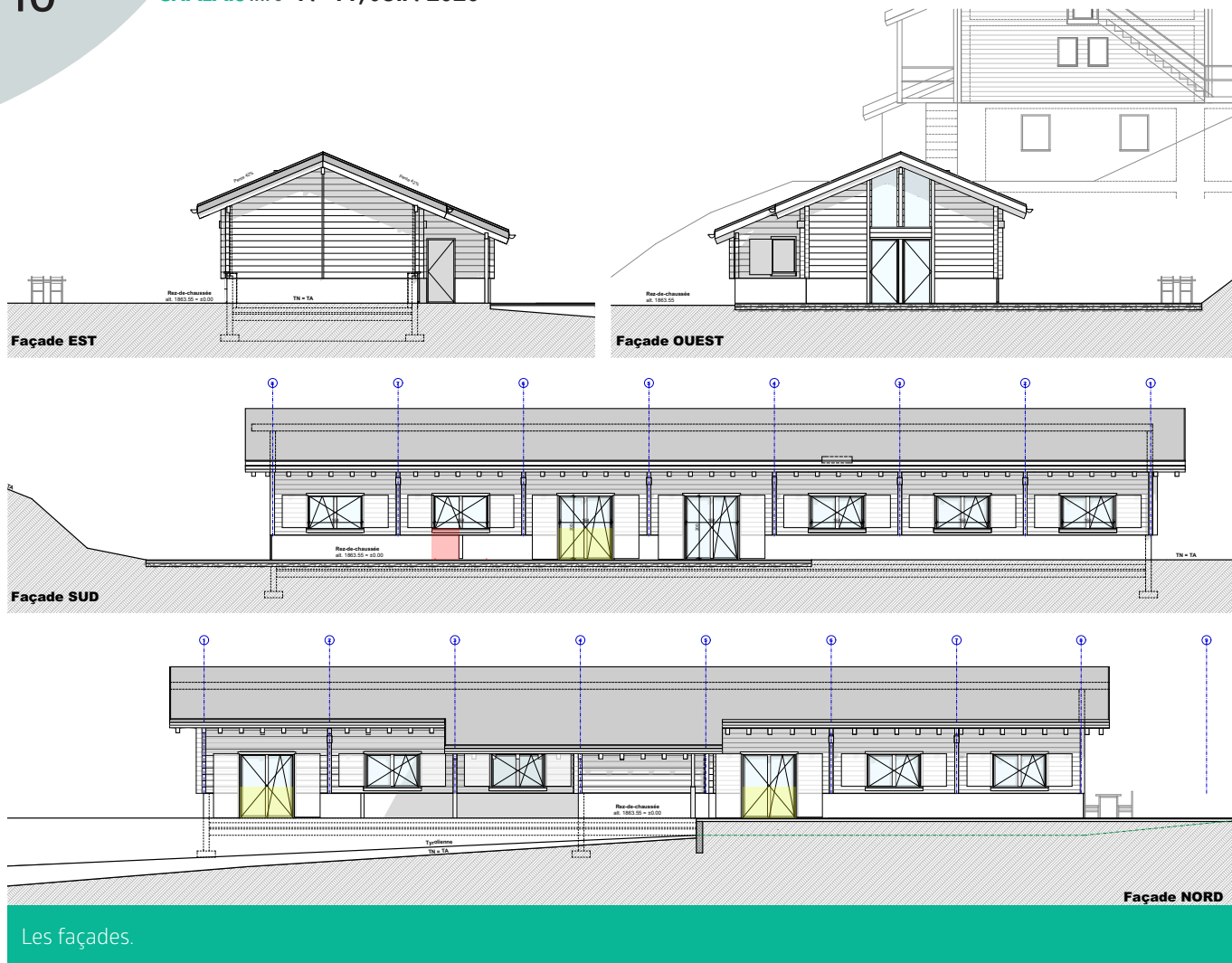
Le conseil bourgeoisial nomme les représentants à la commission de construction: Olivier Hugo, conseiller responsable des services publics, Patrick Rudaz, conseiller responsable du territoire, Fabien Perruchoud, président de la commission bourgeoisiale, et Dominique Perruchoud, président de TVSA.

La première séance de coordination a lieu le 27 février. Le planning est présenté avec le début des travaux du gros œuvre prévu au début mai et la remise de l'ouvrage à la bourgeoisie pour le début novembre 2020.

Tous les bureaux techniques travaillent à la modification du projet pour estimer les nouveaux coûts. Le remplacement du chauffage entraîne une substantielle augmentation. Alors le conseil bourgeoisial décide de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 23 mars 2020 l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 50'000.-.

La pandémie du Covid 19 ne permet pas la tenue de cette assemblée mais les autorités et les responsables du projet utilisent «Zoom» pour avancer et ne pas devoir retarder cette construction.

A la fin mars, plus de 80% des soumissions sont rentrées et le résultat tombe sans appel: le budget explose à plus de 1,6 millions de francs. Le surcoût est dû principalement à des adaptations du projet aux exigences du canton, à des estimations pas assez fines et à des soumissions très élevées des entreprises (conséquence de la crise actuelle?).



Les moyens financiers de la bourgeoisie ne permettent pas cette forte augmentation et le conseil bourgeois décide le 14 avril :

1. **d'abandonner le projet sur recommandations de la commission de construction**
2. **de charger l'architecte d'analyser la faisabilité du même programme en utilisant l'entier de l'étable (suppression du gîte)**
 - en respectant le budget voté par l'assemblée bourgeoise de mars 2019
 - en utilisant les soumissions rentrées et en les adaptant au nouveau projet
 - en y incluant le mobilier intérieur et extérieur, les appareils et machines
 - en construisant un local de rangement enterré
3. **d'intégrer immédiatement le locataire (TVSA) dans les discussions et l'élaboration du projet**
4. **d'informer les bourgeoises et bourgeois dès que possible (Chalais Infos de juin 2020 et assemblée primaire bourgeoise à venir).**

L'architecte se met immédiatement au travail et propose des premiers plans et une estimation des coûts qui permettra d'atteindre les objectifs souhaités. Il obtient de la commission cantonale des constructions de ne pas devoir remettre ce nouveau projet à l'enquête publique.

Plusieurs séances de travail sont organisées avec l'architecte, TVSA, le président et vice-président de la bourgeoisie afin d'affiner le projet et préparer le devis général.

Le 12 mai 2020, après avoir pris connaissance du devis général qui s'élève à Fr. 1'182'057.-, des plans et du planning, le conseil bourgeois décide de donner le GO pour la construction afin de mettre à disposition de TVSA le restaurant pour le 19 décembre 2020.

Le 19 mai 2020, le conseil bourgeois accepte le choix des entreprises pour les demandes d'offres et les négociations à venir. Il confirme également le nom du futur restaurant : « *Restaurant de l'Etable* ».

Ce projet m'occupe depuis plus d'une année mais aujourd'hui, j'ai l'espoir qu'il se réalise enfin.

Le conseil bourgeois vous donne donc rendez-vous le 4 octobre prochain à l'occasion de la sortie des bourgeoises et bourgeois pour constater l'avancée des travaux et le 19 décembre 2020 à l'occasion de l'ouverture du nouveau restaurant de l'Etable.

◀ Patrick Rudaz
vice-président

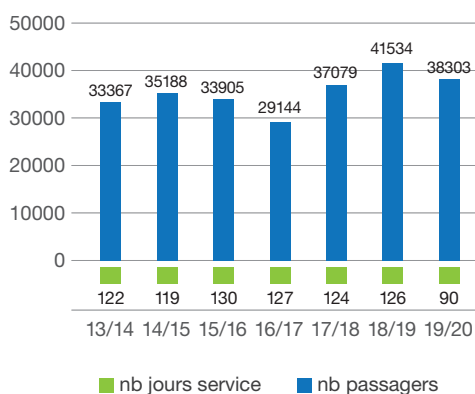
Economie

SUR FOND DE CORONAVIRUS

STOPPÉS EN PLEIN ÉLAN

On se souviendra longtemps de la saison d'hiver 19-20 comme de celle qui s'est brutalement arrêtée au soir du 13 mars, après l'annonce des mesures à prendre pour ralentir la propagation du coronavirus. Tout le secteur touristique vit depuis dans l'angoisse de la survie et des conditions dans lesquelles la reprise d'une activité pourra se faire. C'est d'autant plus regrettable que dans l'ensemble, la saison s'était fort bien déroulée jusque-là. Les nuitées étaient sur le même trend positif que la saison passée, les remontées mécaniques comptabilisaient une augmentation de leur fréquentation, générée par des porteurs de Magic Pass mais aussi par les autres clients, et les résultats de la restauration s'annonçaient également très bien. Pareil avec la fréquentation des bus navettes gratuits, qui à la mi-mars avaient déjà dépassé le total de passagers transportés lors de la saison d'hiver 2017-2018.

Evolution fréquentation navettes Vercorin



Mais rien ne sert de se lamenter, regardons plutôt devant nous et même s'il est incertain, préparons l'avenir.

Comme nos autorités cantonales et Valais-Wallis Promotion, nous comptons pour cet été sur le séjour des nombreux propriétaires de résidences secondaires, ainsi que de la clientèle suisse qui ne pourra ou ne voudra pas voyager à l'étranger. Notre organe de promotion SAM a lancé une campagne intitulée «*Pour vous, nous sommes prêts à tout*», sous la forme de 3 vidéos qui montrent des acteurs de la région qui se préparent à l'arrivée des touristes en soignant les détails. Fermé depuis la mi-mars, l'office du tourisme a ouvert son bureau à partir du 11 mai et c'est dans ce sens que ses collaboratrices et collaborateurs travaillent. En plus du programme d'activités hebdomadaire, ils préparent un carnet d'avantages, qui sera distribué lors du paiement de la taxe

de séjour (touristes et résidents secondaires) et devrait inciter les gens à consommer dans les différents commerces locaux.

UN PRIX POUR LE TOUR DU MONT

En octobre dernier, Suisse Rando et La Poste Suisse ont lancé un appel à candidature pour le prix d'encouragement Poste. Ce prix récompense des projets de chemins de randonnée attractifs, qui nécessitent un financement et qui sont facilement accessibles, peuvent faire l'objet d'une communication efficace et adaptés en particulier aux familles. Tout à fait les caractéristiques du chemin du Tour du Mont! J'ai donc fait le pari de déposer le dossier des travaux d'aménagement prévus pour ce sentier. Pari réussi puisque nous avons appris en février que notre projet comptait parmi les 4 sélectionnés par le jury et qu'un prix de CHF 20'000 lui était attribué! Une petite cérémonie de remise a eu lieu sur place le 17 juin dernier.

Nous en avons profité pour célébrer la réalisation de tous les sentiers didactiques «*de Chalais aux chalets*» et les inaugurer officiellement. Ce concept de randonnée a vu le jour en 2014 pour valoriser les richesses de la commune et s'est réalisé par étapes, année après année, grâce à au budget d'investissement communal mais aussi avec le soutien de sponsors et de diverses associations liées aux thématiques abordées par les sentiers. Je profite de l'occasion pour leur adresser à tous un grand merci!

Un flyer d'information est joint à ce Chalais Info et je vous encourage vivement à parcourir ces sentiers en famille. En ces temps où il vaut mieux rester chez nous, voilà une jolie façon de (re)découvrir notre territoire sous un angle nouveau.

FERME EN PROJET

Il y a une année, j'avais évoqué dans ce journal des idées agricoles en gestation. Voici celle d'Anouchka Bagnoud et de Damien Goël, deux jeunes habitants de Vercorin. Leur projet de vie: une ferme en permaculture où ils produiront fruits, légumes, viandes et autres aliments sains pour les habitants de la commune, à des prix abordables, avec un objectif zéro déchet et l'envie de contribuer à la vie du village.

Titulaires d'un CFC d'agriculteur et d'un master en durabilité, ils connaissent les défis agricoles et climatiques auxquels notre société fait face aujourd'hui. Leur exploitation sera un modèle pionnier en Suisse pour l'agriculture de demain, qui lie abondance de nourriture pour les hommes, respect des animaux et augmentation de la biodiversité. Sans compter l'importance d'une production alimentaire de proximité, que la pandémie actuelle a remis en lumière.



Vue des terrains où ils souhaitent installer leur ferme.

Mais la concrétisation de ce rêve n'est pas encore gagnée et ils ont besoin de soutien. Pour commencer, ils comptent sur la générosité et l'esprit communautaire des propriétaires de terrains sur lesquels ils projettent leur exploitation.

D'autre part, si vous souhaitez contribuer à leur entreprise, avez un terrain inutilisé, une proposition ou simplement une question, n'hésitez pas à les contacter (anouchka.bagnoud@hotmail.com, 079 938 38 93 ou 079 313 84 60). pour faire de Vercorin un village encore plus dynamique et à la pointe de la transition écologique!

BUS SIERROIS AU TÉLÉPHÉRIQUE

Pour pouvoir prolonger la ligne 1 des Bus Sierrois jusqu'à Chalais, la commune de Sierre a complété fin 2019 une demande de concession de ligne auprès de l'Office fédéral des transports. Consultée, notre commune a donné son aval et le canton a transmis son préavis positif le 20 avril dernier. Mais à l'heure actuelle et vu la procédure toujours en cours à Berne, il n'est pas possible de donner la date d'arrivée des premiers bus sierrois à l'arrêt du téléphérique de Chalais...

Il est prévu qu'un bus circule entre Sierre et Chalais chaque 20 minutes, d'environ 6h à 21h, du lundi au vendredi, et avec un horaire plus restreint le samedi. Au départ du télé, la ligne passera par Noës et permettra à nouveau de rejoindre le centre commercial Manor et la zone de Rossfeld en transport public, ainsi que les quartiers nord-ouest de Sierre. Depuis le centre de Sierre, il

faudra toutefois prendre garde à monter dans le bus de la ligne 1 à l'arrêt du Bourgeois, pour éviter un détour fastidieux par les Iles Falcon.

TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

À l'heure où tous les secteurs de l'économie sont touchés de façon plus ou moins directe par la crise liée au COVID-19, le Conseil communal a souhaité apporter un soutien qui touche le plus grand nombre d'indépendant*es et PME locales. Nous avons ainsi décidé que la participation à la promotion touristique ne serait pas taxée cette année. Il n'y aura donc pas d'envoi de factures TPT en 2020, sous réserve de quelques cas non encore taxés pour les années antérieures.

Par contre, le produit de cette taxe, tel que prévu au budget 2020, sera bien versé à Vercorin Tourisme pour la promotion de la destination, qui s'avère d'autant plus essentielle au moment où toutes les régions touristiques se font concurrence pour attirer les Suisses en vacances «forcées» dans leur pays

Quelle que soit la situation à laquelle nous devons faire face, je vous souhaite de rester en bonne santé et de profiter d'un bel été, avec vos proches et à la découverte de notre beau pays à défaut d'ailleurs exotiques!

◀ Martine Perruchoud Hofstädter
Conseillère communale

Population

DES DÉFIBRILLATEURS DANS LA COMMUNE

Vous avez certainement pu le constater, de drôles de boîtes ont été installées à plusieurs endroits sur notre territoire. Il s'agit de défibrillateurs fournis par l'OCVS pour permettre à des personnes formées d'intervenir très rapidement si une personne devait subir un arrêt cardio-respiratoire.

Une association a été créée pour promouvoir cette prise en charge dans tous le Valais et ainsi améliorer les chances de survie des personnes concernées. Cette association s'appelle «*cœur wallis*». Ses principaux objectifs sont:

- La levée de fonds nécessaires à l'acquisition d'un nombre suffisant de défibrillateurs pour couvrir l'ensemble du territoire cantonal.
- La création d'un vaste réseau de premiers secouristes bénévoles au sein de la population, capables de dispenser les premières mesures de réanimation et de défibrillations précoces, en attendant l'arrivée des secours professionnels.

Ces secouristes, nommés «*Public Responder*», sont engagés grâce à un système de géolocalisation qui met en réseau les intervenants et permet de contacter celui se trouvant le plus près de la personne à secourir. Cette approche vise à raccourcir autant que possible le délai d'intervention.

Nous avons pu acquérir six appareils pour bien quadriller le territoire communal. Ils se trouvent aux emplacements suivants:

- **Vercorin**
Au bâtiment scolaire
A la résidence SwissPeak

- **Briey**
En face du restaurant «*Le Brieytchon*»
- **Chalais / Réchy**
Au téléphérique
Au centre administratif communal
Au kiosque de Réchy

Des appareils, déjà en place, restent opérationnels à la pharmacie de Chalais ainsi qu'au Margueron et au bâtiment de la Poste à Vercorin. Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le temps est l'ennemi numéro un, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du massage cardiaque, du premier choc électrique par un défibrillateur et, enfin, de la médicalisation. Selon les estimations, à chaque minute qui s'écoule après le début d'un malaise de ce type, les chances de survie du patient diminuent de 10%.

Comme vous l'avez compris, ces appareils ne sont pas là juste pour «*faire joli*». L'association cœur wallis cherche des «*Public Responder*» à former pour pouvoir les aiguiller en cas de besoin vers le défibrillateur le plus proche. Si vous êtes intéressés et pensez pouvoir agir pour le bien de la communauté, n'hésitez pas à vous inscrire en téléchargeant l'application «*cœur wallis*» disponible sur Google Play ou App Store. Vous trouverez de plus amples informations sur le site de l'association: www.coeurwallis.ch.

De plus, merci à vous tous de respecter ces appareils, ce ne sont pas des jouets. Leur seul vénérable objectif est de sauver des vies!

◀ Jérôme Pellissier
Conseiller communal

« DÈS QU'ON... » FINEMENT

Dès qu'on pourra sortir, on fera une grande fête. Une phrase que j'ai entendu bien souvent ces derniers temps et qui se met maintenant en pratique. Mais attention, même si le semi-confinement est aujourd'hui levé par la confédération et le canton, ce n'est pas encore gagné et ce satané covid-19 reste bien présent autour de nous.

La population de la commune de Chalais a été jusqu'à présent exemplaire et, selon les contrôles fréquents de la police, aucune

infraction n'a dû être amendée pour des comportements ne respectant pas les règles de sécurité émises par la Confédération. Alors, un grand bravo à tous, et continuez d'être vigilants, c'est aujourd'hui le seul moyen de nous protéger dans l'attente d'un vaccin.

Une fierté de plus vous concernant car à ma connaissance, nous ne déplorons aucun mort de la maladie sur notre commune et constatons un nombre très faible de personnes atteintes, qui

ont tous pu s'en sortir. De plus, grâce à un travail acharné, le home Les Jasmins n'a également jamais été touché et je tiens par ce billet à féliciter la direction et les employés de l'établissement pour leur abnégation.

Le 11 mai 2020, c'était la rentrée pour une partie des élèves, après deux mois de travail scolaire à la maison. Un grand merci, d'abord au parents qui ont dû se muter en instituteurs, et à la direction de l'AEPCORG par l'intermédiaire de Messieurs Bonvin et Filliez pour s'être bien pris la tête pour que tout soit parfait lors de cette « rentrée », en particulier concernant l'acheminement des quelques 40 enfants de Chalais scolarisés à Vercorin. Ils ont tout mis en œuvre pour assurer leur sécurité, en collaboration avec l'OFT, l'OFSP, TVSA et la commune.

Chaque enfant a reçu des masques de protection pour que les trajets soient conformes avec les règles édictées.

Ah, on s'en rappellera pendant encore longtemps de cette année 2020, mais c'est à nous tous de continuer à faire attention pour que ce ne soit plus qu'un souvenir marquant, et non une situation qui perdure.

Alors oui, dès qu'on pourra sortir... et pour éviter que mon titre se change en « *Des cons finis* »...

Prenez soin de vous et de vos proches.

◀ Jérôme Pellissier
Conseiller communal

Le sentier du Tour-du-Mont est maintenant accessible à tout un chacun



INFORMATIONS DIVERSES

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

Exercice 2019

COMPTES COMMUNAUX**PREAMBULE**

Les dossiers de la LAT, de la révision du règlement communal des constructions et des zones, de la nouvelle société anonyme du tourisme, du nouveau règlement de police, de la requalification des espaces publics de Vercorin, y compris celle de la zone de sports de détente du Creux-du-Lavioz, de la route forestière autour du Mont, du téléphérique Chalais-Briey-Vercorin et celui de la fusion des communes de Sierre - Chippis - Chalais - Grône ont occupé le Conseil communal durant cette année 2019. Sur le terrain, nous avons notamment terminé la pose de la nouvelle conduite d'eau potable, entre Chalais et Vercorin, la remise en état de la gravière des Zittes, l'amélioration de la prise d'eau de l'Ar du Tsan, le projet des sentiers pédestres «de Chalais aux chalets,...», la première étape de l'amélioration du sentier du Tour du Mont, le remplacement des conduites industrielles de la rue Centrale de Vercorin et la route de desserte de la zone des Harroz supérieurs.

MESSAGE INTRODUCTIF

Les comptes 2019 sont excellents et la marge d'autofinancement dépasse largement les espérances puisqu'elle dépasse de plus d'un million de francs la prévision budgétaire. En rapport avec le budget, l'augmentation des charges, d'environ 1.2 million de francs, s'explique en grande partie par l'ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs (+341'000 francs) et par l'augmentation des amortissements du patrimoine financier, soit +450'000 francs pour les actions de Télécabine de Vercorin SA, +177'000 francs pour les actions de Forces Motrices de la Gougra SA et +50'000 francs pour divers autres titres. Les recettes aussi sont en augmentation de près de 2.5 millions de francs par rapport au budget. Cette différence s'explique en grande partie par l'ajustement de la provision d'impôts en fonction des taxations réelles des années 2017 et 2018 et en tenant compte de l'augmentation de la population des contribuables. Par mesure de sécurité, les provisions d'impôts sont toujours calculées avec prudence et l'augmentation de la population n'était jusqu'à ce jour pas prise en compte. Ces réserves latentes ont été dissoutes au bouclage de cet exercice ce qui améliore les recettes de plus de 1.9 million de francs. Une réserve de 1.6 million de francs a été toutefois conservée dans l'estimation de la provision d'impôts pour 2019.

Les investissements nets dépassent la prévision budgétaire de plus de 1 million de francs. Pour moitié, ce dépassement est dû à l'acquisition des nouveaux locaux pour l'UAPE de Chalais, décidée par l'Assemblée primaire en cours d'année et à un reliquat de travaux sur le PAD de Fontany à Vercorin. L'autre moitié est justifiée par le fait que notre participation, à la construction de la

résidence Pré du Chêne à Venthône, avait été considérée comme patrimoine financier et donc pas prise en compte dans le tableau des investissements du patrimoine administratif. Cette interprétation s'étant avérée incorrecte, le montant a dû être ajouté aux investissements nets 2019.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2019 en séance du 19 mai 2020.

RESULTATS

Les comptes 2019 de la Commune bouclent avec un résultat en hausse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'autofinancement de 3 millions de francs.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comparables présente un total de revenus de 17.79 millions et de charges de 14.79 millions de francs. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de 1.81 million de francs ou 10 % de la valeur résiduelle des actifs.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à 14.79 millions de francs.

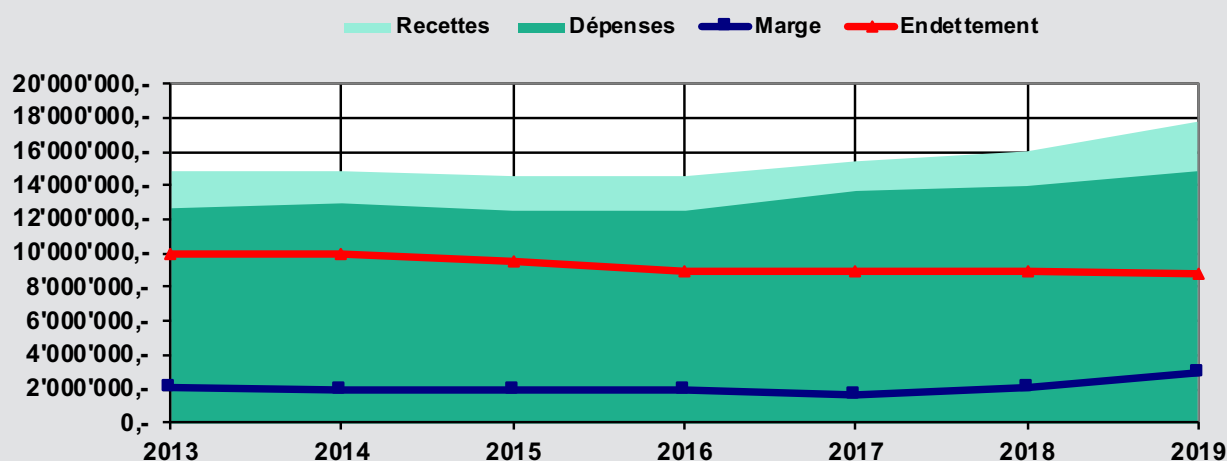
Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau (page en vis-à-vis) :

- a/ Budget 2019 encore calculé sur la base de moyenne des années précédentes. Augmentation importante des frais liés à l'évolution de l'informatique et de l'enseignement de l'informatique dans les écoles.
- b/ Charges non-prévues au budget 2019 :
 - Fuite d'eau potable pour un coût de 51'268 francs et une indemnisation de notre assurance de 17'000 francs, soit une charge de 34'268 francs.
 - Révision et remplacement de certains engins pour un supplément de 6'650 francs
 - Remplacement du distributeur de chaleur pour 8'100 francs
 - Remplacement du lave-vaisselle pour 1'532 francs
 - Remplacement d'un store pour 1'219 francs

Charges		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Remarque
2	Enseignement et formation – Ecole primaire - Matériel et frais scolaires	99'166	70'000	+ 29'166	a
2	Enseignement et formation – Salle polyvalente Chalais – Entretien	116'804	66'000	+ 50'804	b
2	Enseignement et formation – Ecole primaire – Contribution pour les élèves	908'861	968'000	- 59'139	c
2	Enseignement et formation – Cycle d'orientation de Grône	431'430	398'400	+ 33'030	d
2	Enseignement et formation – Cycle d'orientation – Contribution pour les élèves	251'366	312'000	- 60'634	e
3	Culture, loisirs et culte – Entretien des sentiers pédestres	76'312	32'000	+ 44'312	f
6	Trafic – Entretien des routes cantonales	287'956	229'000	+ 58'956	g
6	Trafic – Entretien du réseau routier communal	352'388	190'000	+ 162'388	h
6	Trafic – Déblaiement des neiges	292'591	200'000	+ 92'591	i
7	Protection et aménagement de l'environnement – Entretien du réseau d'eau potable	248'260	181'000	+ 67'260	j
7	Protection et aménagement de l'environnement – STEP de Granges	290'389	350'000	- 59'611	k
7	Protection et aménagement de l'environnement – UTO - Déchetterie intercommunale (anciennement Les Etreys)	82'924	162'000	- 79'076	l
7	Protection et aménagement de l'environnement – UTO- Incinération des déchets ménagers	73'311	150'000	- 76'689	m
7	Protection et aménagement de l'environnement - Correction des eaux – Etude carte des dangers	80'441	0	+ 80'441	n
8	Economie publique – Gravière des Zittes	130'201	75'000	+ 55'201	o
9	Finances et impôts – Pertes sur débiteurs (impôts)	481'631	140'000	+ 341'631	p
9	Finances et impôts – Intérêts des dettes à long terme	380'858	423'000	- 42'142	q

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	13'712'800.-	13'913'353.-	14'791'114.-
Recettes	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	15'417'109.-	16'016'117.-	17'798'419.-
Marge	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	1'704'310.-	2'102'764.-	3'007'305.-
Endettement	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	8'978'553.-	8'913'876.-	8'756'865.-



Compte de fonctionnement par tâche

2019

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	14'791'114
Revenus financiers	+ fr.	17'798'419
Marge d'autofinancement	= fr.	3'007'305

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	3'007'305
Amortissements ordinaires	- fr.	1'812'560
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	1'194'746

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	3'318'814
Recettes	- fr.	419'255
Investissements nets	= fr.	2'899'560

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	3'007'305
Investissements nets	- fr.	2'899'560
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	107'746

- c/ Le budget de l'Etat du Valais prévoyait 283 élèves à 3'420 francs, soit 967'860 francs alors que la facture provisoire 2019 est calculée à 277 élèves à 3'400 francs, soit 941'800 francs + une facture finale 2018 de -32'938 francs.
- d/ Le dépassement du budget correspond à la facturation du solde de l'année scolaire 2017-2018.
- e/ Le budget de l'Etat du Valais prévoyait 91 élèves à 3'420 francs, soit 311'220 francs alors que la facture provisoire 2019 est calculée à 83 élèves à 3'400 francs, soit 282'200 francs + une facture finale 2018 de - 30'833 francs.
- f/ Charges non-prévues au budget 2019:
Sentier piéton du Télécabine de Vercorin SA pour 30'312 francs.
Intervention chablis renversé par le vent pour 4'532 francs.
Panneau de randonnée pour 2'110 francs.
Piste de ski de fond pour 2'300 francs.
- g/ Montant du budget 2019 fourni par l'Etat du Valais.
- h/ Taconnage des routes d'alpage suite aux intempéries mis au budget pour 15'000 francs alors que la facture s'est élevée à 43'455 francs, soit 28'455 francs de plus.
Mesures urgentes sur les routes forestières suite aux intempéries 110'391 francs moins une subvention à 80% de 88'313 francs provisionnée dans les revenus.
Rétablissement des limites au Chemin du Bouillet et Impasse de la Crevache pour 10'411 francs.
- i/ Déblaiement des neiges:
hiver 2019-2020 avec chutes de neige importantes et fréquentes
- j/ Reprise du canal et de l'écluse à l'Ar du Tsan pour 63'951 francs
- k/ Budget 2019 basé sur les frais de fonctionnement 2017

Revenus		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Remarque
6	Trafic – Subventions routes communales	86'129	0	+ 86'129	a
7	Protection et aménagement de l'environnement – Traitement des déchets – Rétribution taxe au sac	181'615	240'000	- 58'385	b
7	Protection et aménagement de l'environnement – Correction des eaux – Entretien canaux et torrents	105'705	10'000	+ 95'705	c
7	Protection et aménagement de l'environnement – Aménagement du territoire – Permis de construire	79'649	45'000	+ 34'649	d
8	Economie publique – Perception de la TPT	241'449	50'000	+ 191'449	e
8	Economie publique – Gravière des Zittes	118'188	72'000	+ 46'188	f
9	Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes Physiques	10'515'120	9'063'600	+1'451'520	g
9	Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes morales	895'945	620'000	+ 275'945	h
9	Finances et impôts – Intérêts de retard et frais récupérés	214'489	165'000	+ 49'489	i

l/ Budget 2019 basé sur les frais de fonctionnement des Etreys en 2017. La fermeture de la déchetterie des Etreys pour l'affiliation à la déchetterie intercommunale de l'UTO a permis d'importantes économies, notamment liées au fait que les personnes externes à la commune ne peuvent plus utiliser notre déchetterie, le transport des déchets des Etreys à l'UTO n'est plus nécessaire et les charges fixes de l'UTO sont réparties entre les communes participantes.

m/ Budget 2019 basé sur les frais de fonctionnement 2017. L'arrivée de la taxe au sac le 01.01.2018 a permis de réduire considérablement les déchets incinérés au profit du recyclage.

n/ Ce point n'a pas été mis au budget 2019. La charge est partiellement compensée par un revenu de Swissgrid de 49'550 francs

o/ Le budget 2019 ne prévoyait pas autant de remblayage. La charge supplémentaire est compensée par un revenu également supérieur à celui prévu au budget.

p/ Adaptation de la provision pour pertes sur débiteurs

q/ Plusieurs emprunts ont été renouvelés à des conditions beaucoup plus avantageuses.
Certains emprunts planifiés au budget 2019 n'ont pas été réalisés en raison des liquidités communales suffisantes.

En ce qui concerne la masse salariale 2019, le budget a été respecté. Les différences visibles sur certains comptes proviennent d'une ventilation différente de celle prévue lors de l'élaboration du budget, entre les différents secteurs.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 17.79 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-dessus :

a/ Provision pour subvention des mesures urgentes sur les routes forestières suite aux intempéries.

b/ Budget 2019 calculé sur la moyenne des 7 premiers mois de l'année 2018. Ce calcul s'est avéré incorrect car les ménages ont constitué des stocks de sacs taxés au début de la mise en place de ce système.

c/ Adaptation de la provision de subvention de l'Etat du Valais pour la carte des dangers
Participation de Swissgrid non planifiée

d/ Budget 2019 basé sur des moyennes

e/ Facturation en 2019 de la TPT 2018 selon le nouveau règlement en vigueur et rattrapage des années antérieures à 2018 non-facturées.

f/ Le budget 2019 ne prévoyait pas autant de remblayage. Ce revenu supplémentaire compense une charge également supérieure à celle prévue au budget.

g/ Perception des divers impôts des personnes privées :
Estimation des provisions d'impôts trop prudentes
Budgets difficilement prévisibles sur certains impôts tels que gains immobiliers,

h/ Estimations des provisions d'impôts trop prudentes

i/ Budget 2019 basé sur les moyennes des années antérieures

AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à 1.81 million de francs. Des amortissements complémentaires de 750'600 francs sur les actions de la Télécabine, de 176'999 francs sur les actions des Forces Motrices de la Gougra, de 5'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 60'000 francs sur le bâtiment de la Postale ont également été effectués.

Les divers autres titres détenus par la commune ont été, de plus, amortis de 49'399 francs et restent pour mémoire au bilan pour un total de 16 francs.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2019 s'établit à 10.1% en respect des dispositions en la matière.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 3.31 millions de francs couvertes à hauteur de 0.41 million de francs par des recettes. Le financement de ces projets a été assuré à 103.7% par la marge d'autofinancement de l'exercice.

Le volume net des investissements atteint 2.89 millions de

francs alors que l'exercice affiche un excédent de financement de 107'745 francs.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

Résidence Pré du Chêne, Venthône – 480'440 francs. - **Nouvelle UAPE, Chalais** – prévu en partie au budget 2017 et son solde au budget 2020 – 453'408 francs. - **Rue Centrale, Vercorin** – remplacement des conduites industrielles en parallèle avec Sierre-Energie – 325'009 francs. - **Remembrement des Harroz-supérieurs** – construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles – 322'828 francs. - **Canalisations industrielles** – remplacement de la conduite d'eau potable entre le réservoir d'Itravers et la source du Taillis – 242'419 francs. - **Acquisition de terrains** – 195'573 francs. - **Déchetterie de l'UTO** – participation à l'aménagement de la déchetterie – droit d'entrée – 193'313 francs. - **Participation communale à la réfection des routes cantonales** – 190'620 francs. - **Chemin du Tour du Mont, Vercorin** – sécurisation du secteur Crevache pour l'utilisation hivernale (étape 1) – report 2018 – 143'154 francs. - **Swisspeak** – convention utilisation du spa – 133'000 francs. - **Cimetière** – réaménagement de la partie désaffectée (2^e étape) – 77'405 francs. - **Chemin du Crêt-du-Midi** – réalisation du chemin (2^e étape) + fin du parcours Chalais aux Chalets – 34'530 francs. - **Eclairage public** – Amélioration et mise en conformité – 29'896 francs. - **Institutions en faveur des handicapés** – 19'698 francs. - **Participation communale à la 3^e correction du Rhône** – 19'268 francs.

Compte de fonctionnement par tâche

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'044'096	99'946	1'116'800	86'200	1'008'523	108'137
Sécurité publique	651'039	195'352	638'300	164'200	663'072	197'268
Enseignement et formation	3'008'221	144'031	2'986'900	157'200	3'117'418	151'505
Culture, loisirs et culte	1'053'045	70'375	969'800	56'600	1'028'635	63'235
Santé	316'391	-	285'600	-	276'768	-
Prévoyance sociale	2'057'709	13'295	1'973'800	13'000	1'912'123	13'211
Trafic	2'647'416	311'489	2'410'200	220'400	2'576'952	266'748
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'910'792	2'622'783	2'838'500	2'453'000	2'844'251	2'525'037
Economie publique, yc services industriels	685'594	624'774	662'300	376'000	550'209	501'060
Finances et impôts	2'229'372	13'716'375	1'347'000	11'785'400	1'619'640	12'189'916
Total des charges et des revenus	16'603'673	17'798'419	15'229'200	15'312'000	15'597'589	16'016'117
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	1'194'746	-	82'800	-	418'528	-

Comptes séparés des services publics

2019

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2018	11'119'144.-
Amortissement 2019	388'649.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2018	4'492'394.-
Résultat de fonctionnement 2019	286'797.-
Solde du compte séparé	6'728'602.-

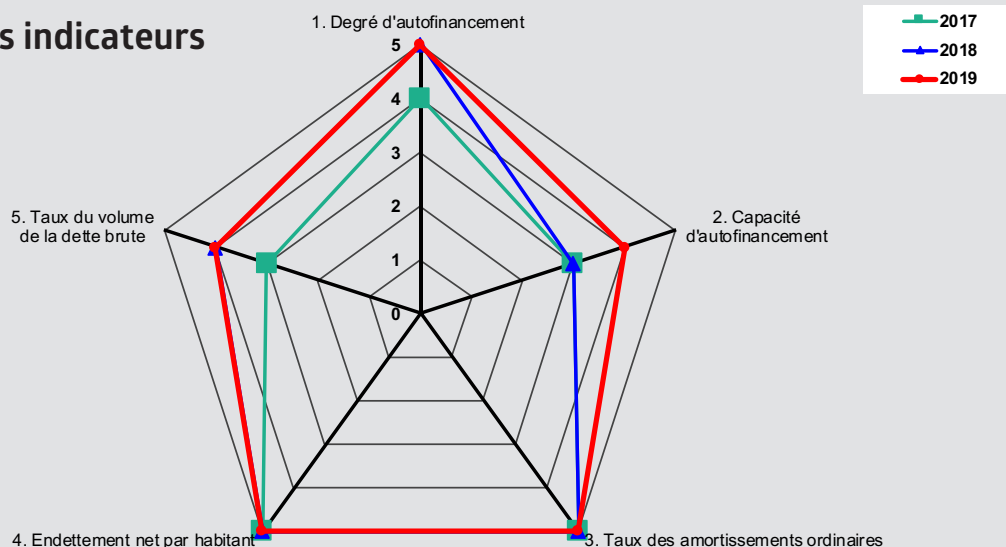
Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2018	4'133'161.-
Amortissement 2019	147'251.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2018	3'125'433.-
Résultat de fonctionnement 2019	194'441.-
Solde du compte séparé	960'537.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2018	1'593'792.-
Amortissement 2019	48'314.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2018	-1'521'986.-
Résultat de fonctionnement 2019	232'569.-
Solde du compte séparé	2'931'522.-

Graphique des indicateurs



Le projet lié au Lit de la Réchy n'a pas été exécuté en 2019. Il a été reporté partiellement au budget 2020.

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de 129'594 francs. En détail, le compte «Eau potable» présente un déficit de 101'851 francs, celui des «Egouts», un gain de 47'190 francs et le compte «Hygiène» un gain de 184'255 francs. Les revenus de ces trois comptes sont respectivement de 849'608 francs, 682'878 francs et 860'883 francs.

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 1'194'745 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 5'836'400 francs. L'endettement net se monte à 8'756'864 francs, soit 2'484 francs par habitant.

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note: «Très bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources à 103.7%.

La capacité d'autofinancement (note: «Bien») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2019 de 17.3 % augmente par rapport à 2018.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note «Très bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «faible» puisqu'il se situe à 2'484 francs pour 2019.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 189.1% nous vaut la note «Bien».

La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe

Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.18	Etat 31.12.19
1 Actif	36'603'061	40'336'138
Patrimoine financier	21'473'061	24'119'138
10 Disponibilités	103'080	95'644
11 Avoirs	4'748'090	5'563'455
12 Placements	15'961'510	17'460'679
13 Actifs transitoires	660'381	999'360
Patrimoine administratif	15'130'000	16'217'000
14 Investissements propres	15'130'000	15'785'000
2 Passif	36'603'061	40'336'138
Engagement	30'386'937	32'876'003
20 Engagements courants	2'595'759	2'458'424
21 Dettes à court terme	708'576	-121'293
22 Dettes à moyen et à long terme	25'565'422	26'883'422
23 Engagements envers des entités particulières	106'031	106'031
24 Provisions	712'800	1'851'268
25 Passifs transitoires	698'349	1'698'151
Financements spéciaux	1'574'469	1'623'735
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'574'469	1'623'735
Fortune	4'641'655	5'836'401
29 Fortune nette	4'641'655	5'836'401

du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2018 de 13.5% augmente par rapport à 2017.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note «Très bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «faible» puisqu'il se situe à 2'527 francs pour 2018.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 194.8 % nous vaut la note «Bien».

CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2019 sont particulièrement bons car fortement influencés par l'ajustement de la provision d'impôts. Cet ajustement aura permis d'amortir plus fortement certaines positions du patrimoine financier, ce qui est de bon augure pour les années futures. Le Conseil communal devra toutefois être très attentif aux charges de fonctionnement qui ont toujours la fâcheuse tendance à augmenter.

◀ Isabelle Tornare / Alain Perruchoud

Compte des investissements par tâche

	Comptes 2019		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	159'234	-	151'000	-
Santé	2'968	-	-	-
Prévoyance sociale	953'547	-	20'000	-
Trafic	689'538	376'061	1'086'000	346'000
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'378'320	43'194	948'000	198'000
Economie publique, yc services industriels	135'209	-	133'000	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	3'318'814	419'255	2'338'000	544'000
Excédent de dépenses		2'899'560		1'794'000
Excédent de recettes		-		-

DÉTAILS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2019

	COMPTES 2019		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'044'096	99'46	1'116'800	86'200	1'008'523	108'137
012 Exécutif	201'294		198'800		162'408	
020 Administration des finances et contrib.	277'442		277'500		289'458	16'237
029 Administration générale, divers	548'360	99'946	623'500	86'200	537'657	91'900
098 Tâches non ventilées	17'000		17'000		19'000	
1 Sécurité publique	651'039	195'352	638'300	164'200	663'072	197'268
100 Cadastre	126'062	71'667	123'100	63'000	96'396	55'111
101 Justice divers		1'000		2'500		3'000
102 Police de l'habitant et étrangers	100'549	31'730	99'000	33'700	97'333	40'270
113 Corps de police locale	231'407	24'340	231'500	20'000	228'679	29'630
121 Tribunal de Sierre	9'977		10'000		10'251	
122 Chambre pupillaire	66'000		62'000		70'133	
129 Tribunal de Police	450		1'500		1'200	
140 Police du feu	46'120	46'173	55'000	40'000	41'694	40'719
150 Administration						
160 Protection civile	35'473	20'442	21'200	5'000	78'388	28'539
198 Tâches non ventilées	35'000		35'000		39'000	
2 Enseignement et formation	3'008'221	144'031	2'986'900	157'200	3'117'418	151'505
210 Ecole primaire	1'980'461	107'001	1'930'300	113'200	2'085'582	110'250
211 Cycle d'orientation	701'398		728'600		675'34	
213 Ecole secondaire 2ème degré Ecole supérieure de commerce, collège	36'737	17'695	53'000	26'000	35'511	18'419
220 Ecoles spécialisées	21'116		9'000		6'061	
239 Autres tâches formation professionnelle	39'509	19'335	37'000	18'000	46'230	22'837
298 Tâches non ventilées	229'000		229'000		268'300	
3 Culture, loisirs et culte	1'053'045	70'375	969'800	56'600	1'028'635	63'235
300 Bibliothèque	146'266	11'918	143'600	14'000	142'553	13'759
303 Sociétés locales	96'395		96'300		93'189	
304 Ecoles de musique	9'574		11'500		6'912	
309 Autres tâches culturelles	92'542	26'350	82'900	25'000	87'400	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	181'119	17'147	133'000	16'200	151'729	9'130
340 Sports	185'707	14'960	164'500	1'400	223'852	15'345

	COMPTES 2019		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
390 Eglise catholique romaine	172'287		172'000		155'898	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		18'000		17'920	
398 Tâches non ventilées	151'234		148'000		149'181	
4 Santé	316'391		285'600		276'768	
440 Centre médico-social régional	156'395		154'000		124'442	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues	8'592		8'500		7'886	
460 Prophylaxie dentaire	119'233		95'100		117'366	
490 Autres dépenses de santé	31'203		28'000		27'074	
5 Prévoyance sociale	2'057'709	13'295	1'973'800	13'000	1'912'123	13'211
500 Agence AVS	15'464	13'295	15'400	13'000	17'041	13'211
520 Assurance maladie	394'202		395'000		348'144	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	215'891		200'000		206'208	
540 Protection de la jeunesse	11'700		9'300		19'200	
541 Garderie d'enfants, crèches	370'746		391'800		407'645	
550 Handicapés	390'627		391'000		370'670	
570 Etablissement médico-social (EMS)	252'556		250'000		269'725	
580 Aide sociale individuelle	249'809		256'300		208'677	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	38'265		38'000		36'594	
589 Autres tâches d'assistance	10'902		11'000		14'466	
598 Report des investissements	107'547		16'000		13'752	
6 Trafic	2'647'416	311'489	2'410'200	220'400	2'576'952	266'748
610 Routes cantonales	287'956		229'000		303'603	
620 Réseau des routes communales	987'741	87'721	748'000	1'400	846'999	55'699
621 Parkings et places de stationnement	19'103	89'403	14'600	105'000	49'415	68'593
622 Ateliers	53'834		58'200		66'888	
650 Entreprises de trafic régional	52'591		56'000		57'969	
651 Entreprises de trafic local	272'232		272'000		253'645	
698 Autres tâches relatives au trafic	973'959	134'364	1'032'400	114'000	998'433	142'456
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'910'792	2'622'783	2'838'500	2'453'000	2'844'251	2'525'037
700 Approv. et alimentation en eau potable	951'461	849'609	847'300	830'000	933'463	845'542
710 Assainissement des eaux usées	345'299	682'879	278'500	655'000	280'022	669'963

	COMPTES 2019		BUDGET 2019		COMPTES 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711 Station d'épuration des eaux usées	290'390		350'000		347'543	
720 Traitement des déchets	603'317	860'884	630'700	890'000	610'892	882'591
721 Usine d'incinération des déchets	73'312		150'000		87'765	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	16'391	23'900	21'500	14'000	12'511	18'600
750 Correction des eaux	118'092	107'705	28'000	12'000	56'605	30'931
790 Aménagement du territoire	284'997	97'806	330'500	52'000	309'687	77'410
792 Construction de logements	2'622					
798 Tâches non ventilées	224'912		202'000		205'762	
8 Economie publique	685'594	624'774	662'300	376'000	550'209	501'060
800 Agriculture	22'603	27'470	24'500	31'000	22'593	30'970
801 Irrigation	9'708		15'700		5'667	
810 Sylviculture	8'366		25'000		24'504	
830 Société de développement	206'223	236'845	181'100	50'000	155'948	104'782
839 Autres sociétés					14'809	
840 Industrie, artisanat et commerce	85'455		105'000		93'095	
860 Electricité	152'829	242'271	146'000	223'000	139'568	233'308
870 Exploitations artisanales	130'202	118'188	75'000	72'000	32'557	132'000
898 Tâches non ventilées	70'209		90'000		61'467	
9 Finances et impôts	2'229'372	13'716'375	1'347'000	11'785'400	1'619'640	12'189'916
900 Impôts personnes physiques	594'391	10'515'121	250'000	9'063'600	176'981	9'326'790
901 Impôts personnes morales	358	895'946		620'000		733'838
909 Autres impôts	8'622		6'000		8'945	
920 Péréquation financière		1'076'185		1'055'000		871'325
932 Part des communes dans divers projets	49'274	70'937		74'100	316	80'109
940 Intérêts	484'043	770'783	512'900	612'000	640'358	830'205
942 Immeubles du patrimoine financier	50'686	190'539	43'100	164'000	49'733	155'130
943 Domaines		196'865		196'700		192'520
998 Tâches non ventilées	1'041'998		535'000		743'306	

INFO EN IMAGES

Le centre du village de Vercorin poursuit sa mue



CORDIALE BIENVENUE MADAME BALMER

Après plus de 40 ans passés au service de l'administration communale de Chalais, notre secrétaire communal, M. François Zuber, va, d'ici octobre, faire valoir son droit à une retraite parfaitement méritée. Nous lui rendrons hommage dans le prochain CHALAIS INFO de décembre.

Pour le remplacer dans cette tâche exigeante, le Conseil communal a le plaisir d'accueillir aujourd'hui une femme, en la personne de Mme Colette Balmer, citoyenne de la commune de Sierre. Après avoir travaillé 16 ans dans l'administration et aux ressources humaines de la Clinique Bernoise à Montana, Mme Balmer, parfaitement bilingue (français - allemand), a occupé le poste de secrétaire communale, durant 14 ans, à la commune de Val d'Illiez. Une chance pour notre administration qui peut de suite compter sur une collaboratrice déjà formée à l'exercice de cette fonction. Ainsi, Mme Balmer pourra profiter pleinement des derniers mois de M. Zuber pour en apprendre un maximum sur notre commune et ses particularités.

Le Conseil communal souhaite, à Mme Balmer, la plus cordiale des bienvenues et pleins succès à ce poste clé pour notre commune.

◀ Alain Perruchoud, Président



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
Lu, Me, Ve, Sa	08h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Ma, Je	08h00 - 11h45	13h30 - 18h45
Veille de fête	Fermeture 1 heure avant	
Fermetures	24, 26 et 31 décembre 2019, 2 janvier 2020	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais
Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



Le Conseil communal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances

